

CONTRIBUTION LICENCE SANTÉ

AVRIL 2024

Contribution faisant suite au
Rapport REES (février 2024)



TABLE DES MATIÈRES

GLOSSAIRE	3
PRÉAMBULE	4
INTRODUCTION	5
I - VISION D'UN NOUVEAU MODÈLE ET TRANSITION	5
II - ORGANISATION D'UN NOUVEAU MODÈLE	6
PROCÉDURE PARCOURSUP	7
CRÉATION D'UNE NOUVELLE LICENCE	10
1ÈRE ANNÉE DE LICENCE SANTÉ (LS1)	11
2ÈME ANNÉE DE LICENCE SANTÉ (LS2)	12
3ÈME ANNÉE DE LICENCE SANTÉ (LS3)	13
III - MODALITÉS D'ACCÈS AUX ÉTUDES MMOPK	15
PROCÉDURE D'ADMISSION	15
MODALITÉS DE SÉLECTION	15
1ÈRE ANNÉE DE LICENCE SANTÉ	16
2ÈME ANNÉE DE LICENCE SANTÉ (LS2)	17
IV - POURSUITE D'ÉTUDES	17
CONCLUSION	18
CONTACTS	18
BIBLIOGRAPHIE	19
ANNEXE 1 : DÉTAILS CRÉDITS ECTS EN L1 SANTÉ	20
ANNEXE 2 : LICENCES INTÉGRABLES AU MODÈLE	22
ANNEXE 3 : LISTE DE MENTIONS DE MASTERS POSSIBLEMENT ACCESSIBLES APRÈS L'OBTENTION D'UNE LICENCE SANTÉ	24

- ANEMF** : Association Nationale des Étudiants en Médecine de France
- ANEPF** : Association Nationale des Étudiants en Pharmacie de France
- ANESF** : Association Nationale des Étudiant·e·s Sages Femmes
- ECTS** : European Credit Transfer and Accumulation System
- FAGE** : Fédération des Associations Générales Étudiantes
- FNEK** : Fédération Nationale des Étudiant·e·s en Kinésithérapie
- LAS** : Licence Accès Santé
- LMD** : Licence-Master-Doctorat
- LS** (1, 2, 3) : Licence santé
- LSPS** : Licence Sciences Pour la Santé
- MMOPK** : Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie
- PACES** : Première Année Commune aux Études de Santé
- PASS** : Parcours Accès Santé Spécifique
- PCEM1** : Première année du Premier Cycle d'Études Médicales
- PCEP1** : Première année du Premier Cycle d'Études Pharmaceutiques
- QCM** : Questions à Choix Multiple
- REES** : Réforme d'Entrée dans les Études de Santé
- UE** : Unité d'Enseignement
- UFR** : Unité de Formation et de Recherche
- UNECD** : Union Nationale des Etudiants en Chirurgie Dentaire

En 2010, la **PACES** fut mise en place (Première Année Commune aux Études de Santé), remplaçant la **PCEM1** (Première année du Premier Cycle d'Études Médicales) et la **PCEP1** (Pharmacie). La PACES était **cadrée par l'arrêté du 28 octobre 2009**¹, faisant d'elle une année d'accès aux études de santé **harmonisée** au niveau national.

Les nombreux défauts de cette PACES ont rendu nécessaire une réforme en 2020 : la **Réforme d'Entrée dans les Études de Santé** (REES), qui a instauré le **PASS** (Parcours Accès Santé Spécifique), la **LAS** (Licence Accès Santé) et la **LSPS** (Licence Sciences Pour la Santé). Bien que cette réforme soit plus que nécessaire, de nombreux problèmes ont été rencontrés : une application précipitée, le manque criant d'investissement, l'absence de cadrage national... Ces conditions défavorables d'application ont mené à un **manque de prise en main** des universités que nous avons souligné dans le **Rapport REES 2024**², paru le 29 février 2024.

Du 29 février au 29 mars 2024, une **grande consultation nationale** fut lancée par la FAGE, l'ANEMF, l'ANEPF, l'ANESF, la FNEK et l'UNECD auprès des **étudiants et étudiantes ayant été en PASS, LAS ou LSPS** depuis la mise en place de la réforme, afin de pouvoir recueillir leurs avis sur différentes questions. En parallèle, des **groupes de travail** avec des étudiants et étudiantes de tous nos réseaux ont été menés, aboutissant à la présente contribution.

La **filière kinésithérapie** n'est pas présente au sein de l'arrêté du 4 novembre 2019³ qui cadre la réforme d'entrée en études de santé, mais y est seulement rattachée indirectement par l'arrêté du 17 janvier 2020⁴ qui définit les modalités d'entrée dans les instituts de kinésithérapie. Pourtant, ce sont plus de 2 000 étudiants et étudiantes qui entrent chaque année en formation de kinésithérapie via PASS, LAS et LSPS. Ce travail de réflexion est donc mené depuis ses débuts avec la Fédération Nationale des Étudiant·e·s en Kinésithérapie (FNEK) afin de ne pas délaissier des milliers d'étudiants et étudiantes empruntant ces voies d'accès chaque année. Les fédérations MMOPK rappellent leur volonté que la filière kinésithérapie soit **pleinement intégrée** au sein des arrêtés relatifs à la REES afin que la place de la filière au sein de cette dernière ne soit plus **invisibilisée**.

En 2020, la **Réforme d'Entrée dans les Études de Santé** a révolutionné les modalités d'accès aux formations de santé. Les objectifs de cette réforme étaient louables et nécessaires : amélioration de la réussite étudiante, réduction des risques psychosociaux, diversification des profils étudiants ou encore facilitation de l'implantation territoriale des parcours permettant l'accès aux études de santé.

Le modèle de « **licence santé** » proposé par la suite a pour but d'initier les réflexions quant à **l'évolution du modèle actuel**. Son nom, volontairement simple, n'est ainsi qu'indicatif et vise uniquement à nous détacher du modèle en place depuis 2020.

Il est nécessaire de prendre le temps de construire un avenir solide et durable pour l'entrée dans les études de santé, répondant aux besoins du système de santé.

I- VISION D'UN NOUVEAU MODÈLE ET TRANSITION

Avant toute chose, cette contribution vise à **stimuler la réflexion** sur l'accès aux études de santé, en prenant en compte les besoins des **étudiants et étudiantes**, des **universités** et plus largement du **système de santé**.

Les modifications proposées ne cherchent pas à être mises en œuvre immédiatement, mais plutôt à ouvrir le dialogue. Cependant, elles se doivent d'être **ambitieuses**, car l'avenir du système de santé en dépend. La clé du succès de nos propositions réside dans **leur mise en œuvre**, qui doit être **planifiée de manière précise et réaliste**, grâce à l'implication des différents acteurs opérationnels.

Nos réseaux s'engagent à poursuivre leur réflexion dans le cadre d'une mise en place **progressive** du modèle, en s'appuyant sur ce document comme point de départ des discussions basées sur les besoins étudiants.

II- ORGANISATION D'UN NOUVEAU MODÈLE

Les études menant aux **Diplômes d'État de chirurgien-dentiste, kinésithérapeute, médecin, pharmacien et sage-femme** sont des études **longues et exigeantes**. La **PACES**, aussi imparfaite soit-elle, abordait souvent davantage de connaissances que ne le font les parcours actuels. Si leur utilité et leur pertinence pour la suite des formations étaient remises en question, ces contenus pédagogiques restaient axés sur les sciences de la santé ou des sciences fondamentales qui leur étaient liées. Ainsi, même s'il semblait nécessaire de redéfinir les contenus privilégiés, on leur attribuait un rôle d'acquisition directe d'un **socle de connaissances et de compétences solide** qui permettait une appréhension sereine de la suite du cursus universitaire de l'étudiant ou étudiante dans les études MMOPK.

La **LAS** se compose majoritairement d'enseignements disciplinaires parfois appelés enseignements "hors santé", laissant une place assez réduite aux enseignements préparant à la poursuite d'études dans les filières MMOPK. Leur intégration a longtemps été réfléchi et **permet réellement de favoriser et de faciliter la poursuite d'études** des étudiants et étudiantes au sein de l'enseignement supérieur. Cependant, une voie d'accès aux études de santé ne peut plus sacrifier la préparation à ces mêmes études et doit répondre aux exigences des études de santé en donnant à chaque étudiant et étudiante les **clés nécessaires** à une poursuite d'études sereine dans ces filières.

La licence ici proposée s'inscrit dans la continuité du PASS et de la LAS, conservant des **enseignements santé** d'une part, et des **enseignements disciplinaires** d'autre part (ex : parcours droit, parcours chimie...).

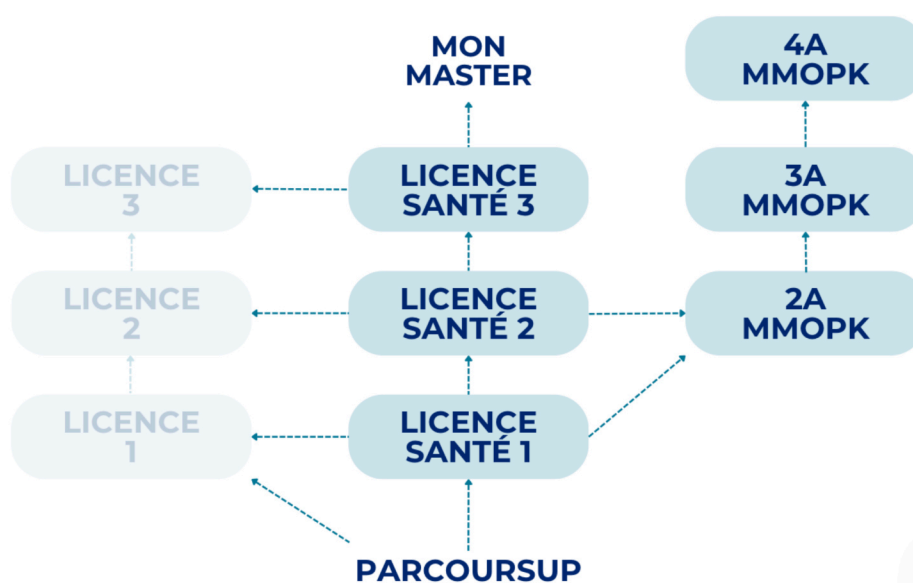
En outre, le **système presque exclusivement dichotomique entre PASS et LAS** montre aujourd'hui des limites que nous ne pouvons plus ignorer. Actuellement, le **PASS conserve sa place de "voie royale" d'accès aux études de santé**. En effet, 4 ans de mise en place n'auront pas suffi à notre système d'enseignement supérieur pour mettre fin à l'idée d'une voie plus prestigieuse que les autres. Selon la consultation que nous avons menée, ce sont **31,9%** des étudiants et étudiantes en LAS qui auraient souhaité accéder aux études MMOPK via une autre voie et très majoritairement via le PASS.

Enfin, le **manque de lisibilité** de la réforme de 2020 est une source d'angoisse pour les étudiants et étudiantes, et pour leur entourage. Une **simplification** et une **harmonisation** du fonctionnement de l'accès aux études MMOPK doivent être des piliers essentiels d'une réforme fonctionnelle et sont donc au cœur de la construction du modèle de licence santé que nous proposons. Nous jugeons nécessaire la création d'une **unique voie d'entrée dans les études de santé**. Cette dernière doit cependant être réfléchi de façon à conserver la diversité des parcours proposés avec le système PASS/LAS.

La refonte du modèle d'accès aux études de santé que nous proposons **s'inscrira intégralement dans le système LMD (Licence-Master-Doctorat) universitaire.**

Cette nouvelle licence vise à résoudre les défis associés à la PACES entre 2010 et 2020, et au PASS et à la LAS depuis 2020. Son objectif restera de **maintenir l'accès aux études MMOPK grâce à un examen classant**, tout en offrant aux étudiants et étudiantes non admis dans ces études la possibilité de **continuer dans le domaine de la santé ou non**, de manière plus efficace et sûre. Ainsi, elle permettra de former des **profils uniques répondant aux besoins grandissants du système de santé.**

Figure 1 - Modèle de la licence santé et articulations avec Parcoursup, les autres licences, les filières MMOPK et Mon Master



PROCÉDURE PARCOURSUP

Dans le cadre de la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales de l'enseignement supérieur, **chaque université devra indiquer sur la plateforme Parcoursup et sur son site internet l'ensemble des parcours de formations possibles** au sein de la **licence mention santé** permettant d'accéder aux études de maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie et kinésithérapie.

Les universités qui dispenseront la licence santé, dont les modalités seront détaillées ci-dessous, devront indiquer le **nombre de places proposées** dans chacun des parcours de la licence santé accessibles via Parcoursup.

Pour des questions de facilitation de la formulation des vœux pour les étudiants et étudiantes, un **unique vœu de licence santé par université ou par ville** sera accessible. C'est au sein du vœu de licence santé que l'étudiant ou l'étudiante devra choisir les différents parcours pour lesquels il ou elle souhaitera déposer sa candidature.

Aujourd'hui, sur Parcoursup, un étudiant ou une étudiante souhaitant par exemple accéder à des études de pharmacie à Nantes trouvera 22 résultats (recherche "pharmacie", sur Nantes (44000), type de formation "études de santé"). Ces 22 résultats sont catégorisés sur 22 pages différentes. Ce manque de visibilité et de référencement des filières MMOPK ne peut plus perdurer.

Figure 2 - Exemple de présentation d'une licence santé sur Parcoursup

Univ **parcoursup** Centre dans l'enseignement supérieur

Calendrier 2024 [FAQ et ressources](#) [Contact](#)

Étape en cours du 9 avril au 21 mai 2024
Les formations examinent et classent les candidatures reçues

Prochaine étape du 30 mai au 11 juillet 2024
Je reçois les réponses des formations

PUBLIC

Université Paris Cité (Paris 6e Arrondissement - 75)

Licence Santé

Découvrir la formation et ses caractéristiques

Comprendre les critères d'analyse des candidatures

Consulter les modalités de candidature

Accéder aux chiffres clés de la formation

Connaitre les débouchés

Contacter et échanger avec l'établissement

Les parcours de la licence Santé :

- Économie : 40 places disponibles
- Chimie : 60 places disponibles
- Droit : 35 places disponibles
- Psychologie : 40 places disponibles
- Physique : 25 places disponibles

Rechercher une formation

Rechercher une formation

Rechercher une formation, une filière...

Licence santé

Zone géographique

Ex: Lyon

Rechercher

Résultats pour : licence, sante

Taux d'accès par type de bac

Tous

Filtres

Types d'établissement

Publics

Privés sous contrat

Privés enseignement supérieur

Apprentissage

Formations en apprentissage

Formations hors apprentissage

3411 formations consultables dans cette zone géographique.

Trier par Pertinence

Public

Université Paris Cité (Paris 6e arrondissement - 75)

Licence Santé

PLACES DISPONIBLES : 1020

Voir la formation

Ajouter au comparateur

Formations similaires

Voir toutes les autres formations (135)

Données formations : Parcoursup © parcousup.fr | Données cartographiques : OpenStreetMap © OpenStreetMap

Figure 3 - Exemple de choix des parcours au sein d'une licence santé sur Parcoursup et présentation du tableau de bord des voeux réalisés

The screenshot shows the Parcoursup interface. At the top, there are navigation links for 'Calendrier 2024', 'FAQ et ressources', and 'Contact'. Below this, a blue banner indicates the current stage: 'Étape en cours du 9 avril au 21 mai 2024' (Les formations examinent et classent les candidatures reçues) and the next stage: 'Prochaine étape du 30 mai au 11 juillet 2024' (Je reçois les réponses des formations). The user's profile is identified as 'Dossier n°XXXXXXX'.

The main content area is titled 'Voeux' and 'Tableau de bord'. It shows the user's status: 'Voeux en apprentissage' with '1/10 voeu' and '0/20 sous-voeux'. A button 'Ajouter une formation via la carte' is visible.

A detailed view of a selected program is shown in a box:

- Université Paris Cité (Paris 6e arrondissement - 75)
- Licence Santé
- Type: LICENCE
- Établissements / Formations demandés:
 - Université Paris Cité (Paris 6e arrondissement - 75) Licence Santé - parcours Chimie
 - Université Paris Cité (Paris 6e arrondissement - 75) Licence Santé - parcours Droit
 - Université Paris Cité (Paris 6e arrondissement - 75) Licence Santé - parcours Psychologie

Below this, the 'Insertion dans votre liste de voeux' section displays a list of programs with checkboxes and available spots:

Programme	Statut	Places disponibles
Université Paris Cité (Paris 6e arrondissement - 75) Licence Santé - parcours Économie	<input type="checkbox"/>	40
Université Paris Cité (Paris 6e arrondissement - 75) Licence Santé - parcours Chimie	<input checked="" type="checkbox"/>	60
Université Paris Cité (Paris 6e arrondissement - 75) Licence Santé - parcours Droit	<input checked="" type="checkbox"/>	35
Université Paris Cité (Paris 6e arrondissement - 75) Licence Santé - parcours Psychologie	<input checked="" type="checkbox"/>	40
Université Paris Cité (Paris 6e arrondissement - 75) Licence Santé - parcours Physique	<input type="checkbox"/>	25

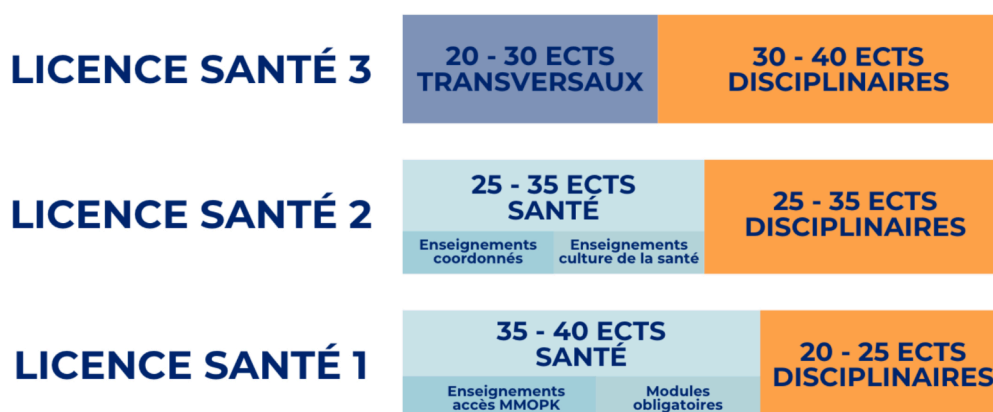
Ainsi, le choix Parcoursup ne devra plus se faire en fonction de l'accès aux études MMOPK seulement mais il devra être le résultat d'une **réelle réflexion** de l'étudiant ou de l'étudiante sur **son orientation, son projet professionnel** ; et la poursuite d'études en licence santé devra être réfléchi au même titre que l'accès aux études MMOPK.

La Licence Santé (LS), telle que nous la concevons, s'intègre dans une refonte plus vaste de l'enseignement supérieur qui découle de la récente réforme du baccalauréat. Cette dernière adopte une approche modulaire où chaque lycéen et lycéenne est chargé de **créer un parcours qui lui convient**. L'accès aux études de santé devra s'inscrire dans cette continuité.

En effet, cette licence santé inclura au sein de sa maquette des **enseignements santé et des enseignements disciplinaires** choisis par l'étudiant ou l'étudiante qui évolueront au cours des années. La répartition des enseignements que nous proposons fait suite aux concertations ayant inclus des étudiants et étudiantes de toutes les filières et de toutes les universités. Elle a pour but de permettre une poursuite d'études avec un **socle de connaissances solide**, en construisant et faisant évoluer **son projet d'orientation** au fur et à mesure, **qu'il ou elle accède aux études de santé ou non**.

Cette nouvelle voie d'accès aux études de santé permettra de **s'éloigner progressivement d'une vision très centrée sur la santé**, qui met à l'écart des autres formations universitaires l'ensemble des étudiants et étudiantes poursuivant dans ces filières. Rompre avec cet isolement des filières de santé parmi les autres formations de l'enseignement supérieur est, selon nous, un moyen efficace de **répondre aux objectifs de diversification des profils** et permet de **développer la transversalité nécessaire des connaissances et compétences acquises**.

Figure 4 - Répartition des crédits ECTS dans la licence santé



1ÈRE ANNÉE DE LICENCE SANTÉ (LS1)

L'organisation de l'année de LS1 se décomposera ainsi :

- Entre **35 et 40 crédits ECTS « santé »** destinés à la préparation aux filières MMOPK ;
- Entre **20 et 25 crédits ECTS d'unités d'enseignements disciplinaires**, correspondant au choix de l'étudiant ou de l'étudiante lors de son inscription sur Parcoursup.

Les **unités d'enseignements « santé »** dispensées au cours de la LS1 reprendront les **notions indispensables** à une poursuite d'études dans l'une des filières maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie et kinésithérapie.

L'ensemble des crédits ECTS attribués aux enseignements préparant aux filières MMOPK se répartiront dans les unités d'enseignements suivantes :

- Biologie cellulaire
- Histologie
- Développement humain
- Anatomie
- Physiologie
- Biologie moléculaire
- Biochimie
- Chimie
- Imagerie
- Connaissances des médicaments
- Biostatistiques
- Sciences humaines et sociales (éthique, déontologie, ...)

En **annexe 2**, sont proposées des notions essentielles pour chacune des unités d'enseignement.

Des **modules obligatoires de découverte des métiers, de préparation aux examens, et d'anglais**, seront intégrés dans ce bloc d'enseignements "santé". Ils n'auront pas vocation à intervenir dans le classement des étudiants et étudiantes réalisé pour l'accès aux études MMOPK.

Dans un contexte de places vacantes dans certaines filières MMOPK, le **renforcement du module de découverte des métiers** semble plus que nécessaire. En effet, les stéréotypes associés à certaines formations doivent être combattus afin que les étudiants et étudiantes puissent avoir une approche neutre et factuelle des différentes formations et professions de santé. Une **évolution ambitieuse du module de découverte des métiers** permettra de confronter les attendus des étudiants et étudiantes à la réalité de l'exercice de ces professions et ainsi permettre une orientation en pleine conscience au sein des différentes filières.

Figure 5 - Répartition des crédits en licence santé 1



2ÈME ANNÉE DE LICENCE SANTÉ (LS2)

L'organisation de l'année de LS2 se décomposera ainsi :

- Entre **25 et 35 crédits ECTS** répartis dans des UE permettant l'accès en MMOPK :
 - Environ 15 ECTS d'UE regroupées dans un module d'enseignements coordonnés
 - Environ 15 ECTS d'UE développement de la culture de la santé
- Entre **25 et 35 crédits ECTS d'unités d'enseignements disciplinaires** au choix de l'étudiant ou de l'étudiante.

Les enseignements coordonnés, intégrés à cette 2ème année de licence, auront la particularité de se retrouver inscrits dans une **approche interdisciplinaire du parcours de soin** qui permettra de découvrir l'ensemble des filières MMOPK de façon plus appliquée. L'idée est de permettre à l'étudiant ou l'étudiante de **découvrir plus précisément les disciplines enseignées dans les années supérieures** en santé. De cette façon, l'étudiant ou l'étudiante pourra identifier plus précisément ses préférences et construire son projet professionnel (ex : un parcours d'enseignements "cardiologie" où l'on retrouverait : anatomie, physiologie/physiopathologie, chimie thérapeutique, pharmacologie). De plus, cela permettra d'amener de la transversalité entre les différentes unités d'enseignement suivies en LS1.

Ce bloc d'enseignements coordonnés sera **commun à tous les étudiants ou étudiantes** quelque soit la/les filière(s) pour laquelle/lesquelles ils souhaitent déposer une candidature.

Au cours de cette 2ème année de licence, seront intégrés également des **enseignements liés à la culture de la santé**. Ces enseignements devront permettre aux étudiants et étudiantes d'appréhender le système de santé dans son ensemble.

Voici une liste **non exhaustive** des enseignements de développement de la culture de la santé qui pourraient être intégrés à cette deuxième année :

- Les bases du système de santé
- Les grands enjeux de santé publique actuels (vaccin, antibiorésistance, obésité, MST/IST, addiction, santé mentale)
- Gestion des données de santé
- Le numérique en santé
- Les grandes instances de santé, leurs enjeux et leurs rôles (ARS, ANSM, HAS)
- Les professionnels de santé, leurs rôles et leurs modes d'exercice (médical et paramédical)
- Les déterminants de la santé
- ...

Ces unités d'enseignements devront être **communes** à l'ensemble des étudiants inscrits et étudiantes inscrites en LS2, peu importe le parcours disciplinaire choisi.

Des modules obligatoires de **découverte des métiers** qui permettront d'accompagner les étudiants et étudiantes dans la construction de son projet professionnel de poursuite d'études en cas d'échec en MMOPK, de **préparation aux examens**, et **d'anglais**, seront intégrés dans ce bloc d'enseignements "santé". Ils n'auront pas vocation à intervenir dans le classement des étudiants et étudiantes réalisé pour l'accès aux études MMOPK.

Figure 6 - Répartition des crédits en licence santé 2



3ÈME ANNÉE DE LICENCE SANTÉ (LS3)

Cette 3ème année se décomposera ainsi :

- Entre **20 et 30 crédits ECTS d'UE transversales** ;
- Entre **30 et 40 crédits ECTS d'UE disciplinaires** conformes au choix de l'étudiant ou de l'étudiante.

Cette dernière année de licence permettra d'avoir plus d'enseignements du parcours de l'étudiant ou de l'étudiante, le ou la préparant à sa potentielle **poursuite d'études en master en lien avec son parcours, ou à son insertion professionnelle.**

Lors de cette LS3 seront aussi introduites des unités d'enseignements transversales qui feront le lien entre les compétences santé acquises lors **des 2 premières années de licence, et les compétences propres au parcours des étudiants et étudiantes.** Le développement de ces unités d'enseignements assurera une **transversalité** et une **cohérence** entre le parcours et le domaine santé, tout en créant des profils étudiants en lien avec le domaine de leur parcours, conscients et conscientes des enjeux du système de santé.

Figure 7 - Répartition des crédits en licence santé 3



Les unités d'enseignement transversales incluront désormais un **stage en lien avec le parcours de chaque étudiant et de chaque étudiante.** Ce projet de stage sera conçu tout au long des années de licence en santé afin d'assister l'étudiant ou l'étudiante dans l'élaboration de son projet d'orientation.

La troisième année de licence en santé vise spécifiquement à aider l'étudiant ou l'étudiante à développer son projet professionnel, en favorisant à la fois son insertion dans le monde du travail et son accès à un master.

III- MODALITÉS D'ACCÈS AUX ÉTUDES MMOPK

PROCÉDURE D'ADMISSION

Les étudiants et étudiantes conserveront la **possibilité de candidater deux fois aux formations MMOPK**. À l'instar du système en PASS, une chance sera décomptée dès l'inscription de l'étudiant ou de l'étudiante en LS. Il en sera de même lors de l'inscription en LS2. **Ainsi, les deux chances d'accès aux études MMOPK se résumeront aux deux premières années de cette licence santé**. Ce système permettra une grande simplification du parcours de l'étudiant ou de l'étudiante, tout en lui permettant en LS3 de se projeter dans une poursuite d'études autre que MMOPK.

Dans la continuité de ce qui se fait actuellement, des **dérogations** permettant une troisième candidature justifiée par une situation exceptionnelle pourront être accordées.

Le nombre de filières pour lesquelles un étudiant ou une étudiante décide de déposer sa candidature ne sera pas limité. Dans les universités où une limitation du nombre de demandes est imposée, nous faisons face à des problématiques majeures de places vacantes contre lesquelles nous nous devons de lutter.

MODALITÉS DE SÉLECTION

Chaque université a la responsabilité d'établir les objectifs pluriannuels d'admission en première année du second cycle des formations MMOPK.

Avant le 1er octobre de l'année en cours, chacune d'entre elles devra définir les capacités d'accueil en 2ème année du premier cycle des formations qu'elle propose pour l'année universitaire suivante.

Les universités répartissent un minimum de places de façon à répondre aux objectifs de diversification suivants :

- **Au moins 40%** des places réservées aux étudiants et étudiantes ayant validé **au plus 60 crédits ECTS** ;
- **Au moins 30%** des places réservées aux étudiants et étudiantes ayant validé **au moins 120 crédits ECTS**.

En d'autres termes, au moins 40% des places devront être réservées aux étudiants et étudiantes de LS1, et au moins 30% aux étudiants et étudiantes de LS2.

La prise en compte des aspirations d'orientation de chaque étudiant et étudiante dans l'admission dans la filière de son choix est primordiale. Nous jugeons ainsi nécessaire que **des coefficients différents soient appliqués aux unités d'enseignements dispensées** selon les spécificités de chaque filière.



Par exemple, la pharmacologie aura plus de poids dans le classement de la filière pharmacie, là où l'anatomie aura plus de poids en médecine et kinésithérapie.

L'objectif est ainsi d'aboutir à **autant de classements que de filières proposées par l'université**. Ces derniers reflètent les compétences et les connaissances des étudiants et étudiantes dans leurs **domaines d'intérêt respectifs**, tout en garantissant une **évaluation équitable et adaptée aux exigences spécifiques de chaque filière**.

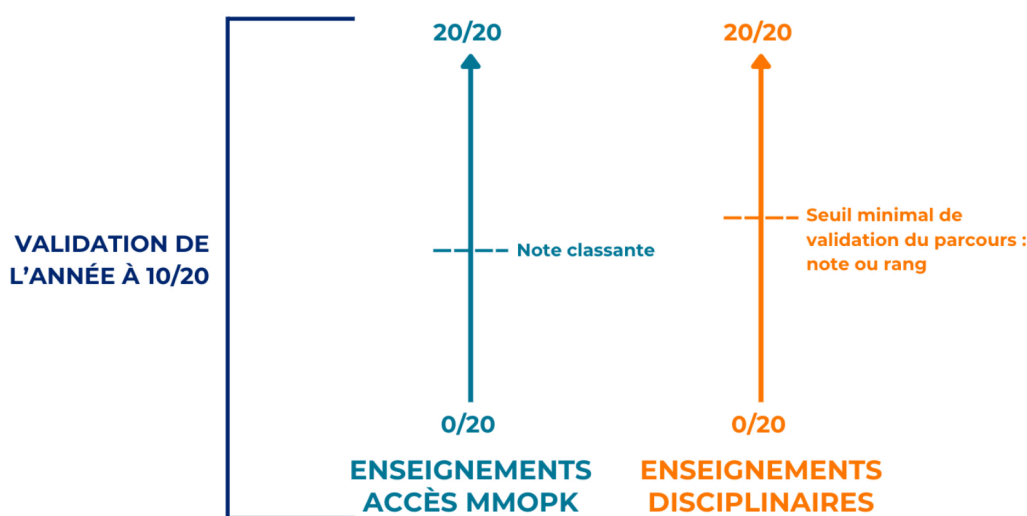
1ÈRE ANNÉE DE LICENCE SANTÉ (LS1)

Afin de pouvoir prétendre à l'accès dans les filières MMOPK, l'étudiant ou l'étudiante doit obtenir les 60 crédits ECTS nécessaires à la validation d'une année universitaire.

Dans un objectif de réduction des inégalités liées à la sélection, bien que toutes les unités d'enseignement devront participer à la validation de l'année universitaire, **les listes d'admissibles dans les filières MMOPK** ne devront être établies qu'à partir des résultats obtenus à l'évaluation des **unités d'enseignement préparant aux filières MMOPK**.

De plus, pour s'assurer que les enseignements disciplinaires ne soient pas délaissés par les étudiants et étudiantes, **un seuil minimal de validation de la discipline choisie** prenant en compte la note ou le rang de l'étudiant ou de l'étudiante au sein de son parcours pourra être établi.

Figure 8 - Modalités de validation de l'année et de classement



Afin de pouvoir prétendre à l'accès dans les filières MMOPK, l'étudiant ou l'étudiante doit obtenir les 120 crédits ECTS nécessaires à la validation d'une deuxième année universitaire.

Pour les mêmes raisons que celles énoncées précédemment, les résultats aux unités d'enseignement disciplinaires ne devront pas intervenir dans l'établissement des listes d'admis dans les filières MMOPK.

Seules les UE regroupées dans le module d'enseignements coordonnés et les UE développement de la culture de la santé seront prises en compte.

Comme lors de la sélection faite à l'issue de la LS1, afin de s'assurer que les enseignements disciplinaires ne soient pas délaissés par les étudiants ou les étudiantes, **un seuil minimal de validation de la discipline choisie** prenant en compte la note ou le rang de l'étudiant ou de l'étudiante au sein de son parcours pourra être établi.

IV- POURSUITE D'ÉTUDES

Il est essentiel de veiller à créer une licence qui s'inscrit dans une **réalité professionnelle** et avec un avenir palpable pour les étudiants et étudiantes. Ainsi, nous nous devons de **réfléchir aux possibles poursuites d'études**, notamment dans des masters, qu'ils soient professionnalisants ou orientés sur la recherche.

D'une part, une réflexion devra être menée sur les **masters accessibles à l'issue de la licence santé**. Les masters traitent de sujets plus spécifiques que les licences, et sont parfois au croisement de plusieurs licences. Ainsi, nous avons déjà pu **identifier plusieurs masters** dans lesquels le recrutement des étudiants et étudiantes issus de cette licence santé pourrait être intéressant. Cette liste figure en **annexe 3**.

D'autre part, les options de **réorientation entre la licence santé, les licences disciplinaires, les filières paramédicales** devront être réfléchies, afin de permettre aux étudiants et étudiantes de suivre la voie qui correspond le mieux à leurs intérêts et à leurs aspirations professionnelles.

Dans l'optique de diversification des profils en études de santé, il est important de **faire perdurer les modalités de passerelles** qui existent aujourd'hui. Celles-ci peuvent être développées mais ne devront pas être considérées comme une voie majeure d'accès aux études de santé.

CONCLUSION

À travers cette contribution, l'ANEMF, l'ANEPF, l'ANESF, la FNEK, l'UNECD, et par extension la FAGE et son réseau, appellent à une **nouvelle réflexion** sur l'accès aux études de santé. **Fruit de nombreuses discussions, cette contribution témoigne de notre engagement à travailler de concert et à avancer ensemble.**

Les étudiants et étudiantes réaffirment leur détermination à **atteindre les objectifs fixés par la Réforme d'Entrée dans les Études de Santé en 2020**, et sont prêts à collaborer activement pour parvenir au **modèle le plus optimal qui soit.**

CONTACTS

ANEMF :

Coline TRAYSSAC
Vice-Présidente chargée de l'Enseignement Supérieur
es@anemf.org / 06 72 94 18 25

ANEPF :

Cyprien HAFFNER
Vice-Président chargé de l'Enseignement Supérieur
enseignement-sup@anepf.org / 06 58 06 78 32

ANESF :

Rafaël AUTRAN
Vice-Président chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
enseignementsup@anesf.com / 06 46 68 58 62

FNEK :

Théo ROUSSEAU
Vice-Président chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
enseignementsup@fnek.fr / 06 84 44 14 88

UNECD :

Liz-Marie PRAUD
Porte-Parole
porteparole@unecd.com / 06 51 62 04 06

FAGE :

Flore GREZE
Vice-Présidente chargée des Affaires de Santé
sante@fage.org / 07 83 72 93 51

(1) Arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé. Legifrance [En ligne]. Octobre 2009. [Consulté le 2 avril 2024] Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000021276755>

(2) Réforme de l'Entrée dans les Études de Santé - Rapport par l'ANEMF, ANEPF, ANESF, FNEK, UNECD, FAGE [En ligne]. Février 2024. [Consulté le 9 avril 2024]. Disponible sur : <https://www.fage.org/ressources/documents/source/1/8535-Rapport-REES-2024.pdf>

(3) Arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique. Legifrance [En ligne]. Novembre 2019. [Consulté le 30 mars 2024]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039309386>

(4) Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute. Legifrance [En ligne]. Janvier 2020. [Consulté le 11 avril 2024]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041429244/>

ANNEXE 1 : DÉTAILS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS EN L1 SANTÉ

La liste présentée ici est fournie à titre indicatif et constitue une base de réflexion. Elle témoigne de notre attachement à un cadrage national des unités d'enseignement et des éléments que nous considérons comme essentiels à une poursuite d'études dans les filières maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie et kinésithérapie.

Unités d'enseignements	Notions abordées
Biologie cellulaire	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principaux constituants de la cellule - Comprendre le fonctionnement d'une cellule - Appréhender les notions de cycle et de différenciation cellulaire
Histologie	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les différences entre les différents types de tissus humains : <ul style="list-style-type: none"> • Épithéliums • Tissu conjonctif • Tissu musculaire • Tissu nerveux • Tissu squelettique • Tissu hématopoïétique
Développement humain	<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir les notions d'anatomie et de physiologie féminine féminisme et masculine essentielles à la compréhension de la gamétogenèse et de la fécondation - Comprendre le phénomène de la méiose - Connaître les bases du développement embryonnaire jusqu'à S4
Biologie moléculaire	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre la structure des acides nucléiques - Appréhender les notions de : <ul style="list-style-type: none"> • Réplication • Transcription • Traduction • Réparation
Biochimie	<ul style="list-style-type: none"> - Appréhender les bases de l'enzymologie - Comprendre la structure et les principales fonctions des protéines, des glucides et des lipides
Chimie	<ul style="list-style-type: none"> - Décrypter la nomenclature moléculaire - Comprendre la structure de l'atome - Bases des interactions moléculaires (types de liaisons, géométrie) - Se servir d'un tableau périodique
Biostatistiques	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les différents types d'études statistiques - Appréhender les bases de l'épidémiologie - Acquérir la méthodologie scientifique - Assimiler les bases de la lecture critique d'un article scientifique
Module découverte de métiers	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement dans la construction d'un projet professionnel - Découverte des différentes professions MMOPK

Imagerie	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les bases de la physique nécessaire à la compréhension de l'imagerie médicale - Mettre en parallèle les notions d'anatomie avec leur représentation en imagerie médicale afin de savoir les identifier
Médicaments	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les notions de médicaments et de dispositifs médicaux - Appréhender le bon usage du médicament, bases de la iatrogénie médicamenteuse - Connaître le cycle de vie du médicament - Connaître les grandes instances pharmaceutiques - Comprendre le mécanisme d'action du médicament et son devenir dans l'organisme (ADME)
Anatomie	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître et savoir utiliser la nomenclature anatomique - Comprendre l'organisation des différents systèmes du corps humain et les interactions qu'ils peuvent avoir les uns avec les autres
Physiologie	<ul style="list-style-type: none"> - Biophysique nerveuse et transferts membranaires - Excitabilité et autonomie du muscle cardiaque - Liquide corporel et régulation de l'équilibre hydrique et ionique
Sciences humaines et sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les droits des patients et patientes ainsi que des professionnels et professionnelles de santé - Connaître les grandes lois d'éthique - Notion de consentement dans le soin - Notion de secret professionnel - Comprendre la structuration de l'éthique - Relation équipe/patiente et patient / patiente - Notion des discriminations dans le système de santé
Module découverte de métiers	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement dans la construction d'un projet professionnel - Découverte des différentes professions MMOPK
Anglais	
Module de préparation aux examens	

ANNEXE 2 : LICENCES INTÉGRABLES AU MODÈLE

Méthodologie de réflexion	Mentions de licence intégrées au modèle	Lien entre le domaine de la santé et le parcours
Licences créant des profils innovants répondant aux besoins croissants du système de santé et permettant d'apprécier sous différents angles les enjeux de santé	Administration publique	Administration publique dans le secteur de la santé : ministères, agences régionales ou nationales, hôpitaux...
	Droit	Droit et éthique des professions et établissements du secteur médico-social.
	Économie	Débouchés dans le management des organisations du secteur sanitaire et social.
	Gestion	
	Économie et gestion	
	Administration économique et sociale	Administration et management de la santé. Débouchés dans le sanitaire et social : encadrement supérieur et direction des établissements ou services d'administration de la santé.
	Sciences politiques	Analyse et évaluation des politiques publiques de santé. Administration en santé, cabinets de conseil en santé, organismes d'assurance, industries en santé, fondations...
	Sciences sanitaires et sociales	Qualité, hygiène, sécurité, santé publique, développement social. Débouchés dans les secteurs de l'éducation à la santé, de la prévention, de l'insertion et l'accompagnement social...
	Humanités	Approche multidisciplinaire et croisée des questions relatives à la santé, à la maladie, au corps et à la médecine. Philosophie des sciences, éthique et théories de la justice appliquées au domaine de la santé.
	Géographie et aménagement	Élaboration et évaluation de politiques de santé publique : - Analyse de l'organisation des territoires en lien avec la santé ; - Diagnostics locaux des programmes de santé ; - Ingénierie de veille et d'observation des mutations des territoires, de la santé et du social...
	Sociologie	Métiers du travail social, de la santé et du paramédical.
	Sciences de l'éducation et de la formation	Démarche pluridisciplinaire dans les différents champs mobilisés par la licence : psychologie, philosophie, histoire, sociologie, économie... Débouchés dans les métiers de l'enseignement, du travail, du social...
	Philosophie	Approche des problématiques éthique et déontologique du milieu de la santé.
	Informatique	Compréhension des enjeux de numérique en santé, et d'exploitation des données de santé, notamment dans la recherche.
	Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales	Compétences scientifiques appliquées à des formations en économie ou en démographie. Compréhension des enjeux d'économie de la santé, ou de la démographie sanitaire.
	Mécanique	Ingénierie pour le soin et la santé pour des applications biomédicales (biomécanique, bioingénierie).
Sciences pour l'ingénieur	Ingénierie de la santé.	
Sciences de la vie et de la terre	Étude du monde du vivant, de la biologie animale, végétale et de la physique, la chimie et les mathématiques appliquées à la biologie et à la santé. Approche One Health, lien entre santé et environnement...	
Sciences de la terre	Étude du monde du vivant, de la biologie animale, végétale et de la physique, la chimie et les mathématiques appliquées à la biologie et à la santé. Approche One Health, lien entre santé et environnement...	

Licences reprenant des notions directement liées au sciences médicales	Physique	Concepts physiques et outils mathématiques appliqués à la santé : mécanique, optique, thermodynamique, nucléaire... Débouchés dans de nombreux domaines de la santé (public, privé, industrie, recherche...)
	Physique, Chimie	Concepts de physique et de chimie appliqués à la santé : chimie du médicament, thermodynamique, réactivité, électromagnétisme... Débouchés dans de nombreux domaines de la santé comme la licence physique.
	Psychologie	Étude des liens entre les individus, du fonctionnement de la psychique humaine en fonction des âges en y alliant des enseignements en neurosciences.
	Sciences de la vie	Étude du monde du vivant et de la biologie animale et végétale appliqués à la santé. Approche One Health, lien entre santé et environnement...
	STAPS	Étude des sciences du sport tout en alliant des connaissances sur la thématique de la santé (anatomie, physiologie, biomécanique, ...)
	Sciences sociales	Enjeux économique et social, en lien avec le système de santé et la structuration de celui-ci.
	Sciences du langage	Métiers de de l'enseignement, de la communication, de l'interprétariat et de la traduction en langue des signes française, de l'orthophonie... en lien avec le système de santé.
	Sciences pour la santé	Formation de scientifiques évoluant dans le secteur de la santé. Liens déjà existants.
	Mathématiques	Compétences scientifiques et applications mathématiques en lien avec le domaine de la santé, comme l'imagerie ou la recherche médicale, les biostatistiques...
	Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie	Construction de protocoles d'observation, enquêtes, maîtrise de logiciels nécessaires à cet effet, usage des méthodes quantitatives et des approches démographiques...

ANNEXE 3 : LISTE DE MENTIONS DE MASTERS POSSIBLEMENT ACCESSIBLES APRÈS L'OBTENTION D'UNE LICENCE SANTÉ

Liste non exhaustive.

<p>Ingénierie de la santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Parcours Management de l'intelligence artificielle en santé ● Parcours Healthcare business et recherche clinique ● Parcours Coordination des trajectoires de santé ● Parcours Qualité - environnement - santé - toxicologie ● Parcours Data science ● Parcours Diagnostic médical
Microbiologie
Bio-informatique
Cancer
Qualité, hygiène, sécurité
<p>Santé publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Parcours "Economie et gestion des structures sanitaires et sociales" ● Parcours Épidémiologie, Recherche Clinique, Évaluation ● Parcours Intervention en Promotion de la Santé
Biologie intégrative et physiologie
Biologie structurale, génomique
Sciences du médicaments et des produits de santé
Pédagogie en sciences de la santé
Neurosciences
Sciences du vivant
Biochimie, biologie moléculaire
Biologie moléculaire et cellulaire
Chimie physique et analytique
Chimie
Information et médiation scientifique et technique

Information et médiation scientifique et technique
Nutrition et sciences des aliments
Psychologie
Sciences et numérique pour la santé
Chimie et sciences des matériaux
Éthique
Génie des procédés et des bio-procédés
Biomécanique
Eco-épidémiologie
Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales - miashs
Toxicologie et éco-toxicologie
Administration de la santé - Parcours Droit et gouvernance du secteur sanitaire et social
Droit et science politique - Mention « Droit de la santé » : <ul style="list-style-type: none"> • Parcours Droit et éthique des professions et établissements du secteur médico-social • Parcours Europubhealth • Parcours Droit et éthique des professions et des institutions de santé
Droit, Économie, Gestion - Mention Management des Organisations du Secteur Sanitaire et Social (MOSSS)
Géographie, aménagement, environnement
...